



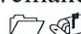

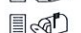

ARRETE DU MAIRE



Frédéric BOCCALETTI,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR

VU, L'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 Mars 2026,

VU, L'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

-  Au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de la Maire,
-  Au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques,
-  Aux responsables de services communaux
- 

VU, L'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les délégations données par le Maire en application de l'article L 2122-18 et L 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU, L'arrêté n°11346 du 18/01/10, nommant **Monsieur Blaise PAPPALARDO**, au grade de Directeur de Police Municipale

CONSIDERANT que Monsieur Blaise PAPPALARDO est responsable de service.

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée à **Monsieur Blaise PAPPALARDO**, Directeur de Police Municipale pour signer dans le cadre de la réforme de stationnement payant les documents suivants :

- Les réponses (favorables ou défavorables) aux Recours Administratifs Préalables Obligatoire (RAPO) déposés contre les forfaits de post-stationnement établis et les courriers accompagnateurs.
- Les dossiers en mémoires demandés par la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (TSP) relatif aux recours déposés contre la réponse défavorable des RAPO ou contre l'avis de paiement majoré reçu par le contribuable, ainsi que le courrier accompagnateur.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Maire et transmis à Monsieur Le Préfet du Var.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

FAIT à SIX-FOURS-LES-PLAGES, Le **09 AVR. 2026**



**Frédéric BOCCALETTI ,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR**